

RESUME

Ce mémoire vise à dresser un bilan de ce qui a été réalisé en matière de défense depuis le Traité de Lisbonne. Nous étudierons les nouvelles possibilités offertes par celui-ci, et montrerons comment, accompagné d'une volonté politique renouvelée de la part des Etats membres, un nouvel élan a pu être donné à la Politique de Sécurité et de Défense Commune, permettant désormais d'envisager une Union européenne de la défense.

Les questions de défense sont longtemps restées en marge du projet européen. Les premiers développements en la matière sont timides mais l'Union persévère et met progressivement en place les bases d'une politique de sécurité et de défense commune qu'elle souhaite efficace.

Témoin de cette persévérance, le Traité de Lisbonne devait renforcer le rôle de l'Union en matière de défense. Pourtant, son entrée en vigueur est suivie d'un long silence de la part des Etats membres et de l'Union ; la politique de défense commune s'efface derrière des préoccupations économiques et retombe dans l'oubli.

Face à un contexte international plus tendu et face à de nouvelles menaces, les questions de défense naturellement refont surface et s'imposent à l'ordre du jour européen. A partir de l'année 2016, l'Union accélère son action et adopte une série de nouvelles mesures en matière de sécurité et de défense.

Dans le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe, présenté par la Commission européenne le 1^{er} mars 2017, l'Union européenne ose de nouveau rêver, devenir un jour, une Union européenne de la défense.

« Helmut Kohl et Jacques Delors m'ont appris que l'Europe n'avance que quand elle fait preuve d'audace. »

Jean-Claude Juncker, Président de la Commission Européenne
Discours sur l'état de l'Union 2017, Strasbourg, 13 Septembre 2017